



Cercles 29 (2013)

PRÉSENTATION DES ARTICLES

GENEVIEVE GIRARD-GILLET

Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

1. « Pour (enfin ?) en finir avec les deux types de relatives : la linguistique aux limites de la catégorisation » – Rudy Loock

Rudy Loock retravaille sur les relatives et leur catégorisation, généralement admise, en relatives déterminatives (PRD) et relatives appositives (PRA), afin d'apprécier la pertinence de cette division. Ce sont des données d'anglais oral qui l'ont conduit à s'interroger sur cette division, dans la mesure où 8 informateurs anglicistes linguistes testés sur des énoncés extraits du corpus ICE-GB, se révèlent incapables de se mettre d'accord sur la catégorisation. L'argument le plus communément avancé, celui qui concerne la construction de la référence de l'antécédent, semble mieux fonctionner pour des énoncés construits que pour des énoncés attestés. Un autre critère, celui de la pause à l'oral n'est pas plus opératoire pour décider de la catégorie, et le choix du pronom n'est pas non plus strictement déterminé par une interprétation déterminative ou appositive. La différenciation n'est claire que lorsque l'on s'intéresse aux types d'antécédent. Seules les relatives appositives peuvent accepter des antécédents phrastiques, adjectivaux, adverbiaux, à côté des antécédents nominaux, que seules les déterminatives permettent.

Après avoir montré les limites d'une séparation syntactico-sémantique très nette, Rudy Loock présente les résultats de l'enquête menée auprès de ces informateurs, dans deux tableaux, l'un chiffré et l'autre sous forme graphique. Une grande diversité d'interprétations y apparaît clairement. Une enquête similaire avait été faite sur les relatives en français par Fucks et *al* en 1987 à partir de données provenant de la presse écrite de qualité, et l'enquête avait conclu à une semblable impossibilité de trouver un accord entre les participants. Pour mieux apprécier les causes de ces difficultés de différenciation, Rudy Loock s'interroge sur la pertinence même de cette différenciation – est-ce que cette distinction existe dans d'autres langues ?

Il répond qu'elle n'est pertinente ni en chinois [ZHANG 2001], ni en arabe. En allemand, langue plus proche de l'anglais, il n'existe pas d'alternance du

relatif et c'est l'ajout possible d'un démonstratif qui permet de désambiguïser l'interprétation de l'antécédent. Rudy Loock se demande alors s'il ne conviendrait d'adopter l'idée d'un continuum, mais refuse immédiatement cette hypothèse, car il voit mal à quoi ressemblerait une relative qui se situerait entre relative déterminative et relative appositive. La solution qu'il adopte, à la suite de Cotte [1998] et Canac Marquis & Tremblay [1996], bien que dans des cadres théoriques différents, est celle du rejet de la différenciation. Toutes les relatives sont des relatives déterminatives par défaut. C'est en discours que la relative joue son rôle de construction ou non du référent de l'antécédent.

Rudy Loock termine son article par une réflexion générale sur le concept même de catégorisation, question qui se pose dans d'autres domaines. Il apparaît, de fait, que c'est le type de données utilisées pour l'analyse qui conduit à l'adoption d'une catégorisation stricte à la Wierzbicka, ou à l'hypothèse qu'il faut poser des degrés variables d'appartenance à la catégorie envisagée.

2. « The Limits Between Extrapositions and Right-Dislocations » — Laetitia Leonarduzzi et Sophie Herment

Laetitia Leonarduzzi et Sophie Herment s'interrogent sur les limites d'une distinction extraposition/dislocation droite, à partir de productions orales spontanées et semi-spontanées, extraites de corpus oraux (ICE-GB, Aix-Marsec [AURAN *et al.* 2004] et de quelques programmes de radio et de télévision. La prosodie, qui, pour Quirk *et al.* [1985] ainsi que pour Huddleston & Pullum [2002], permettrait de les différencier du fait de leur patron phonologique spécifique, est au centre de leurs préoccupations. Une première partie présente les ressemblances et les différences entre ces deux structures, en ce qui concerne la syntaxe, la pragmatique et la prosodie. La deuxième partie analyse les données recueillies.

Si dans les deux constructions, *it's important to meet people/ it's important, what you are saying*, il est possible de remplacer le pronom sujet *it* par la proposition : *to meet people is important, what you are saying is interesting*, seul le *it* de la dislocation droite a une référence qui renvoie à un antécédent dans le texte antérieur. De cela découle que la proposition, qui fonctionne comme une sorte d'écho, peut être supprimée, ce qui est impossible pour l'extraposition, puisque le *it* y est purement formel. D'un point de vue discursif, les études de Birner & Ward [2004] montrent que dans 56,1% des

cas à l'oral la structure extraposée comporte de l'information nouvelle. Et, pour Miller [2001], Kalternböck [2004], entre autres, l'extraposition est obligatoire pour apporter de l'information nouvelle. Pour ce qui est des unités intonatives, il ne semble pas y avoir de consensus entre les chercheurs, et Smolka [2005 : 139] va jusqu'à affirmer que l'intonation n'est en aucun cas un critère fiable.

C'est ce que Laetitia Leonarduzzi et Sophie Herment souhaitent vérifier. Elles fondent leur analyse sur les trois T de Halliday [1967] : *tonality* (segmentation en unités intonatives), *tonicity* (place des accents nucléaires), et *tones* (contours prosodiques), pour procéder au codage de leurs données. Elles analysent tout d'abord des cas que l'on peut considérer comme non-ambigus, 86 extrapositions, 66 dislocations droites nominales, et 36 dislocations en -ing, et résumant dans trois tableaux comment s'organisent les paramètres à l'œuvre. Leurs conclusions leur permettent d'ajouter aux critères syntaxiques et discursifs un critère prosodique pour analyser les cas ambigus. Ainsi *it was a complete waste of time me coming in* doit être analysé comme une extraposition. Mais la prosodie ne peut pas tout, et un certain nombre de cas demeurent difficiles à classer dans tel ou tel type de construction.

En conclusion, il ne semble pas exister de correspondance biunivoque entre une structure syntaxique, et un schéma prosodique, même si des tendances générales ont été démontrées. Elles estiment qu'il serait utile de tenir compte de facteurs complémentaires, dont, par exemple, le type de prédicat recteur.

3. « The English Possessives and the Determiner *v.* Pronoun Distinction » – Jérôme Puckika

L'article de Jérôme Puckika fournit un vaste panorama des discussions qui ont été menées autour de la question de la catégorisation des possessifs tels que MY et MINE. S'agit-il de déterminants ou de pronoms ?

La difficulté d'une réponse simple provient du fait qu'il y a deux possessifs, l'un se présentant dans la position d'un déterminant complété par un N (forme dite faible) : *my book/your book*, et l'autre fonctionnant comme un GN (forme forte) : *mine, yours*. Après avoir rappelé l'origine des formes, et les évolutions depuis le vieil anglais, ainsi que les analyses proposées depuis les années 1800 jusqu'au milieu du vingtième

siècle, avec, entre autres, l'analyse distributionnelle, Jérôme Puckika aborde les traitements unifiés des possessifs.

Dans une première partie il considère l'hypothèse « déterminant » et les arguments des tenants de cette solution. Sont passées en revue les propositions faites dans le cadre de la grammaire générative : *the boy's* et *his* apparaissent dans la position Spécifier d'un DP avec D nul [RADFORD 1997], entre autres) ; ou bien un mouvement AGR-to D est postulé [HAEGEMAN & GUERON 1999], par exemple). Des discussions sur la pertinence ou non du nœud Spec, sur la nécessité de poser des têtes vides, sont résumées et indiquent clairement que le choix de telle ou telle solution dépend, en fait, plus de choix théoriques que de considérations empiriques sur la question particulière du traitement unifié des possessifs.

La seconde partie présente les hypothèses « pronom ». C'est cette approche que Jérôme Puckika présente comme la plus motivée, que ce soit d'un point de vue historique : les deux formes découlent d'un cas génitif en vieil anglais, d'un point de vue morphologique : on a un paradigme casuel, *I, me, my, mine*, et d'un point de vue syntaxique : possibilité de coordination entre possessifs forts et possessifs faibles, fonction de sujet dans les gérondives : *I don't mind [your inviting him]* – mais aussi d'un point de vue sémantique : *his* et *John's* peuvent être considérés comme des expressions possessives du type [NP x-POSS].

Une troisième partie aborde la distinction plus générale déterminant/pronom, qui suscite également de vives discussions. Bloomfield, bien que traitant tous les possessifs comme des déterminants fait une distinction entre *this/some* adjectival et *this/some* pronom. Il en va de même pour Quirk et al [1985] ainsi que pour Huddleston & Pullum [2002]. Jérôme Puckika revient sur l'approche de Postal [1969] et son analyse transformationnelle. Des constructions telles que *he didn't like us Americans* ont suggéré un cas d'apposition, mais ont surtout ouvert la voie à l'hypothèse « déterminant » [RADFORD 1997], [LYONS 1999], [GHOMESHI *et al.* 2009] entre autres. Les positions des uns et des autres sont discutées. Hudson [1990], quant à lui, a proposé que les déterminants soient analysés comme des pronoms, les pronoms étant des sortes de nom.

En conclusion, Jérôme Puckika résume les positions de différents linguistes, mais s'il opte pour l'analyse « pronom » il reconnaît que le débat n'est pas clos.

4. « *Trying Try Different Ways* : diverses occurrences dans la langue de la notion prédicative *Try* » – Jean-Claude Souesme

Jean-Claude Souesme réfléchit au domaine notionnel couvert par le verbe *try* dans ses diverses utilisations, et revient tout d'abord sur une opposition bien connue, celle de la double complémentation propositionnelle du verbe *try*, à savoir l'infinitive *John tried to open the door*, et la gérondive *John tried opening the door*. Puis il l'enrichit par la prise en considération d'autres structures dont *have a try*, *be worth trying*, *be worth a try*. Il travaille sur 67 énoncés, dont certains sont extraits du BNC, et propose pour chacun une analyse précise en contexte.

Il rejette l'analyse de Quirk *et al.*, qui voient dans l'opposition entre

Sheila tried to bribe the jailor, et
Sheila tried bribing the jailor,

une opposition entre une tentative, qui a échoué, et la réussite de la tentative. Jean-Claude Souesme estime que ce n'est pas la réussite qui importe, car si l'on ne s'intéressait qu'à la réussite, l'énoncé *she bribed the jailor* aurait parfaitement convenu, ce qui est exact. Qu'apporte alors l'opposition entre TO et ING ? Utilisant l'approche de la Théorie des Opérations Énonciatives de Culioli, Jean-Claude Souesme pose une opposition entre TRY TO qui serait quantitatif, c'est-à-dire situationnel, et exprimerait la nature de l'objectif, et TRY V-ING, qui serait qualitatif et marquerait l'objet de la tentative, donc suggérerait un procès.

Pour *have a try*, Jean-Claude Souesme reprend l'hypothèse qu'il avait formulée précédemment pour *have a + SN*, et considère que la suggestion du procès est appréciée de manière positive, et sera donc bénéfique pour l'agent. Nous sommes au plan qualitatif et pas uniquement quantitatif. Dans l'énoncé : *Now, do you think we can make it to the post ; let's go and have a try, shall we ?* ce n'est pas seulement la tentative qui est envisagée mais la réussite. D'autres oppositions sont abordées, dont celle de *it is worth trying, it is worth a try*. L'utilisation de *worth* sous-entend qu'un jugement est porté, et la tentative est évaluée positivement.

L'analyse de *make an attempt* développe ensuite la réflexion sur la notion de tentative, et une autre opposition est présentée, l'opposition entre une proposition infinitive et une gérondive introduite par *at* : *make an attempt to concentrate/ they made an attempt at clearing the way*. L'utilisation de *attempt* impliquerait plus que celle de *try* la notion d'effort.

Rejetant les règles prescriptives de Wierzbicka, Jean-Claude Souesme développe ses analyses, à partir des critères linguistiques définis par Culioli, pour *have another try, try as x may, try as x might*, et insiste sur le rôle que jouent énonciateur et co-énonciateur dans le calcul des interprétations, souvent complexes des données.

5. « *Suppose / Supposing* : une situation à l'essai » — Christiane Rocq-Migette

Christiane Rocq-Migette s'intéresse à deux introducteurs d'hypothèses peu étudiés, *suppose* et *supposing*. Leur origine commune, le verbe *suppose*, pose un espace mental autre que celui de la situation de communication, et peut laisser croire à leur interchangeabilité. Mais les nombreuses occurrences relevées dans le BNC et leur contexte l'amènent à s'interroger sur les éventuelles différences de sens qu'ils construisent.

L'évolution diachronique étudiée par Visconti [2004] de *supposing*, passant d'une forme de participe présent à une quasi-conjonction indique déjà l'existence d'une différence catégorielle avec *suppose*, qui fonctionne, lui, comme un impératif. Cette forme permet à l'énonciateur de demander à son interlocuteur de faire une hypothèse, et elle peut facilement permuter avec *imagine*. Une autre différence est la possibilité d'avoir un syntagme nominal comme complément de *suppose* : *suppose a contract for the sale of land*, ce qui est exclu pour *supposing* : **supposing a contract*.

À la suite de Ducrot [1972] et de Hayman [1978], Christiane Rocq-Migette pose qu'avec *suppose / supposing* nous avons affaire à deux actes illocutoires : *p* construit l'hypothèse, et *q* en propose les conséquences. L'interprétation des énoncés utilisant l'une ou l'autre forme sous-entend un « cadre » tel que Charolles [1997] le définit, et ce cadre établit des relations intersubjectives dans l'organisation textuelle. Dans l'emploi cadratif *suppose* est toujours en position initiale ; *supposing*, quant à lui, peut apparaître en position finale, et son rôle n'est alors plus cadratif. Il introduit une condition nécessaire après coup, en revenant sur ce qui avait été sous-entendu pour que les énoncés antérieurs fassent sens. Peut-on en effet envisager des poursuites pénales avant d'avoir arrêté le contrevenant, comme dans l'ex 23 : *it may be simpler for a prosecution to be brought [...] always supposing that the culprit can be apprehended*. Ici *suppose* ne peut être utilisé. L'énonciateur renverse le lien q/p pour vérifier que son interlocuteur le suit dans son raisonnement. On peut presque aller jusqu'à une valeur de rejet. Dans les textes scientifiques, en

revanche, c'est *suppose* qui énonce les données du problème avant de logiquement passer à la phase de questionnement sur les données. Mais *supposing* peut être trouvé à l'oral dans les mêmes contextes.

Plusieurs situations virtuelles en cascade peuvent être imaginées grâce à *suppose*, ce qui semble plus difficile avec *supposing*. Mais les deux formes peuvent intervenir en alternance dans un ensemble cohérent proposant plusieurs hypothèses.

Christiane Rocq-Migette propose des analyses fines de 31 exemples, et certains de ceux-ci, particulièrement longs, permettent de bien comprendre les liens entre les contenus propositionnels. Des permutations sont envisagées pour rechercher des impossibilités. Elle enrichit, d'autre part, la réflexion par des traductions en français, qui ouvrent la voie à une problématique trans-langue bienvenue, car il n'y a pas recouvrement complet d'un *suppose* ou d'un *supposing* avec une forme spécifique en français, ce qui ne manque pas d'intriguer. Le français a recours à *supposons que*, *imaginons que*, ainsi qu'à *si on supposait*, à *supposer que...*, *si + temps passé*, ou *et si + temps passé* pour poser l'hypothèse. Le point commun réside en la nécessité de solliciter l'interlocuteur pour qu'il partage le même espace mental fictif que l'énonciateur, sans quoi les liens argumentatifs ne peuvent pas être perçus.

6. « Phrasing / Rephrasing : The Choice of Lexical Information in Anaphoric Definite Descriptions » – Laure Gardelle

Laure Gardelle s'intéresse aux procédés qui permettent de construire la référence des anaphores qui présentent la forme de syntagmes nominaux introduits par le défini *the*. La présence de ce déterminant dit à lui tout seul que le SN renvoie à du déjà dit, ou du singularisé et unique dans la situation. Mais tandis que l'on considère qu'une anaphore reprend *a minima* de l'information ancienne, le recours à un SN référentiellement plein, plutôt qu'à un pronom pose la question de la motivation de l'énonciateur-scripteur dans un tel choix, ainsi que la question de la réception et de l'interprétation du message contenant une telle anaphore.

Laure Gardelle travaille à partir d'un corpus de 250 anaphores, principalement extraites de textes écrits (romans, essais) auxquelles s'ajoutent des transcriptions de conférences, d'entretiens qui présentent un style plus conversationnel. Elle constate, de ce fait, que la reformulation par un SN cède le pas à l'utilisation d'un pronom dans les productions orales.

Les statistiques données le sont à titre indicatif dans la mesure où les données sont minces et où la sélection des textes a été faite de manière aléatoire. Il n'en reste pas moins que la grande différence entre les cas de réduction (38% des cas) et de répétition à l'identique (35% des cas), soit un total de 80% environ, et les cas d'ajouts d'information (20%) parle d'elle-même.

Pourquoi et comment réduire ? Pourquoi et comment ajouter ? Laure Gardelle entend tester plusieurs hypothèses :

- est-ce que le contenu lexical de l'anaphore est déterminé par celui de l'antécédent ?
- est-ce toute l'information ? Une partie de celle-ci ? ou y a-t-il ajout ?
- est-ce que l'énonciateur sélectionne toujours l'information minimale pour que l'on puisse récupérer le référent ?

Laure Gardelle analyse les données de son corpus par rapport à deux théories : celle de Rosch *et al.* [1976] et celle de Sperber & Wilson [1986]. Il lui apparaît qu'en ce qui concerne la catégorisation, l'utilisation du niveau dit de base, bien que majoritaire, ne permet pas de comprendre toutes les réductions lexicales apparaissant dans les textes, ne serait-ce que du fait de la complexité sémantique des données. C'est particulièrement le cas lorsque la désignation d'un animé est concernée. La théorie de la pertinence semble plus appropriée, pour certaines occurrences, si l'on part du principe que tout locuteur-scripteur agit de manière à permettre à son destinataire-lecteur une bonne compréhension de l'entité évoquée sous la forme [the N'].

L'analyse fine de certaines anaphores en détail permet de bien comprendre les stratégies de récupération de l'antécédent, voire de tester la notion de *antecedent-trigger* de Cornish, à la suite de Hawkins. Ce qui compte, c'est finalement l'efficacité cognitive dans le contexte donné.

7. « On the Subject's Point of View » — Jacqueline Guéron

Jacqueline Guéron, dans le cadre de ses analyses en grammaire générative, défend l'hypothèse que la grammaire possède des mécanismes qui lui permettent de représenter de manière non ambiguë le point de vue de l'énonciateur, ce qui n'est pas le cas pour ce qui est du point de vue du sujet de la phrase.

Elle adopte la hiérarchie proposée par Cinque [1999] pour les projections contrôlées par l'énonciateur à l'intérieur du domaine CP, à laquelle elle

ajoute la position Discours, qui identifie l'énonciateur, le co-énonciateur, ainsi que le Here, et le Now de l'acte énonciatif (situation d'énonciation), ce qui donne : Position Discours –Speech Act Phrase, Evaluative P, Evidential P, Epistemological P-Force P (CP) –Tense P (IP).

L'énonciateur associé à la première personne du singulier c-commande tout le domaine phrastique, et en particulier le domaine périphérique gauche, CP. Il contrôle la Force de la phrase (déclarative, interrogative, exclamative). Il contrôle également le temps, qui est calculé à partir du moment Now, ou à partir d'un moment antérieur à Now. Cela signifie qu'il ne semble pas exister de domaine syntaxique spécifiquement dédié au point de vue du sujet de l'énoncé. La périphérie droite ou gauche est un des lieux privilégiés de l'énonciateur, et le travail de Jacqueline Guéron peut se relier à celui de Laetitia Leonarduzzi et Sophie Herment sur les dislocations droites, bien que dans un cadre différent.

Elle prend différents exemples dont celui des verbes dits d'attitude qui peuvent construire une interprétation *de dicto* ou *de re*. Ainsi *Oedipus said that he wanted to marry his mother*, est vrai *de re*, mais non *de dicto*, puisqu'Oedipe ne sait pas que Jocaste est sa mère, à la différence de *Oedipus said that he wanted to marry Jocasta*. On pourrait faire l'hypothèse que ces verbes expriment néanmoins le point de vue du sujet, mais la négation montre que ce n'est pas le cas : *Oedipus did not say that he wanted to marry his mother*.

Les pronoms logophoriques ont souvent été interprétés comme la marque d'un sujet de conscience, et donc comme traduisant le point de vue du sujet de la phrase. Or Baker [1995] montre que dans : *Sir William Lucas, and his daughter Maria, a good humoured girl, but as empty-headed as himself, had nothing to say that could be worth hearing*, le réfléchi a un rôle de désambiguïsateur, et est donc choisi à dessein par l'énonciateur.

Jacqueline Guéron s'intéresse également aux verbes déclaratifs, et aux verbes de parole qui sont censés transcrire le point de vue du sujet de la phrase, mais elle propose qu'à la forme déclarative, les sujets doivent plutôt être considérés comme la source de la valeur de vérité de la proposition (rôle évidentiel). Ces verbes acceptent l'extraction de la phrase enchâssée, uniquement s'ils ne comportent pas un trait + manière : *Who did John say/declare Mary was /is beautiful ?* est grammatical, mais **Who did John blurt out/giggle was /is beautiful ?* ne l'est pas d'après Erteschik-Shir [1973]. Ce trait bloquerait alors leur fonction évidentielle, et la phrase ne décrirait que la manière de parler du sujet.

Elle propose une analyse similaire pour les verbes de désir, de sentiment. Ils ne traduiraient pas le point de vue du sujet, si ce n'est pas implicature, ce

qui signifie, là aussi, qu'il n'y a aucun mécanisme grammatical pour décrire de manière non ambiguë le point de vue du sujet.

8. « Essai et Ajustement : deux notions au cœur des reformulations correctrices. L'exemple des locutions *or at least* et *or rather* » – Blandine Pennec

Blandine Pennec aborde la question de la reformulation. La reformulation sous-entend un regard réflexif sur la langue. L'énonciateur ré-évalue son discours et construit un autre discours qu'il considère plus adéquat à son intention de signifier. La relation inter-subjective nécessite un perpétuel ajustement. D'où la question : est-ce que toutes les reformulations sont des ajustements ?

Dans un premier temps Blandine Pennec présente les distinctions bien connues depuis Roulet [1987] et Rosari [1997] entre reformulations paraphrastiques et reformulations non paraphrastiques, puis elle aborde deux cas particuliers, les reformulations faisant intervenir *or at least*, et *rather*, en se demandant s'il s'agit d'ajustements. Blandine Pennec travaille à partir des corpora FLOB, BNC, et LLC.

Dans la reformulation paraphrastique on a affaire à une reformulation formelle, comme dans : *she's very busy. She's got a lot of things to do*, dont le but est de permettre au co-énonciateur de mieux comprendre le message. En fait, rares sont les cas où il y a réelle équivalence des contenus, même lorsque *in other words* introduit la reformulation. Sur 480 énoncés étudiés dans le corpus FLOB, seuls 42 présentent cette équivalence. La « pseudo-reformulation », terme que n'emploie pas Blandine Pennec, permet alors à l'énonciateur de développer le thème de son discours.

La reformulation non paraphrastique est, en revanche, une ré-évaluation d'un aspect de sa formulation antérieure. Blandine Pennec parle même de revirement énonciatif, de changement de perspective, avec des introducteurs tels que *in fact, in reality, in short, in a word*, entre autres. Dans ces cas, il n'y a pas « non-coïncidence du dire » d'après Authier-Revuz [1993].

Qu'en est-il alors des énoncés introduits par *or at least*, et par *or rather* ? Ils ont en commun le marqueur *or*, qui a une fonction jonctive, et signale une altérité, d'après Lapaire et Rotgé [1998]. Dans les cas de reformulation

qu'elle analyse ici, Blandine Pennec les considère comme des connecteurs transphrastiques [DELECHELLE 1991].

Avec *or at least*, l'énonciateur estime que sa première formulation en disait trop, et *or at least* présente alors une alternative minorante, qui constitue un ajustement du propos de nature qualitative. Blandine Pennec se demande alors pourquoi, dans les textes écrits, en particulier, l'énonciateur/scripteur n'a pas tout de suite choisi la deuxième formulation, ce qui est effectivement intéressant. Cette double formulation aurait alors un rôle argumentatif dans l'organisation du texte, et dans l'adaptation au co-énonciateur.

Avec *or rather*, plusieurs interprétations existent, comme le montrent les énoncés étudiés, et elles correspondent à plusieurs types d'ajustement, qualitatif ou quantitatif, dans l'approche de la TOE. La différence avec *or at least* est que cette reformulation est présentée comme étant la formulation préférée, par rapport à la première, mais sa présence joue également un rôle dans la rhétorique du discours.

9. « Limits, Space and the Preposition *Over* » – Emmanuelle Roussel

Emmanuelle Roussel rediscute les utilisations de la préposition *over*, préposition qui a donné lieu à de multiples études depuis Brugman [1981], selon que l'auteur postule une valeur centrale ou non. La plupart des analyses se placent dans un cadre cognitiviste, et sa valeur centrale est liée à la verticalité.

Emmanuelle Roussel, quant à elle, s'intéresse à la question de la limitation linguistique de l'espace et au rôle de l'observateur, ce qui sous-entend qu'une attention particulière doit être accordée à la perception. Pour ce faire, elle analyse 297 données prises dans son corpus, principalement le BNC, d'un point de vue syntaxique et sémantique.

À la différence de Deane [2005], elle prend en considération les propriétés physiques des entités dans l'espace. Si le patron syntaxique des données du corpus confirme les deux constructions principales, à savoir NP *over* NP, et V *over* NP, les caractéristiques sémantiques des référents de A (Trajector) et B (Landmark) ne semblent pas correspondre entièrement aux caractéristiques des exemples chez Quirk *et al.* [1995], ou chez Adamczewski & Gabilan [1996].

Son analyse de corpus se concentre sur trois types de référence spatiale : la position de A par rapport à B (10% des cas), la distance (17% des cas) et le

sens de recouvrement (72% des cas). Il apparaît que, dans de nombreuses occurrences de positionnement, le référent de B est une personne, et plus spécifiquement le visage ou la tête de cette personne. Le référent de A est souvent lié à une activité humaine. Pour la distance, la visibilité de B est un paramètre important. Et pour le recouvrement, deux sous-groupes doivent être distingués, selon qu'il est question d'une position verticale, avec ou sans contact entre A et B, ou d'un obstacle. D'après ses statistiques, la verticalité n'est pas le facteur principal expliquant l'utilisation de *over*, contrairement à ce qui est souvent avancé.

Après l'analyse détaillée de 31 occurrences, et des manipulations avec d'autres prépositions, elle résume dans plusieurs tableaux une analyse componentielle des référents inanimés de B, afin d'en déterminer les caractéristiques principales telles qu'elles sont perçues par l'énonciateur-observateur. Sont prises en considération la rotondité, l'épaisseur, le volume, l'angularité, l'horizontalité ou la verticalité, entre autres. La même analyse est fournie pour les référents animés de B, avec des critères similaires. Pour ce qui est de l'interprétation dynamique V *over* NP, Emmanuelle Roussel remarque une fréquence élevée également des parties du corps dans les énoncés.

Sa conclusion est que les données analysées confirment, du fait des multiples références aux activités humaines – mouvement du corps, gestes, audition de sons – le rôle que joue l'observateur dans l'organisation de l'espace lorsqu'il utilise la préposition *over*.

10. « Can 'UA be Evidential with Statives in REO Tahiti ? » — Claude Delmas

Claude Delmas présente le marqueur 'Ua en tahitien, marqueur d'une forme aspectuelle de parfait, utilisé pour les verbes dynamiques, mais obligatoire également pour des verbes d'état tels que *aimer, savoir, croire, être sûr*, dans des énoncés correspondant à *I like beer, I love Mary, etc.*, en anglais.

Pour comprendre cette utilisation particulière, Claude Delmas aborde tout d'abord sa morphologie. Bien que celle-ci soit simple, il considère que c'est un marqueur binaire, et il fonde son argumentation sur une comparaison avec d'autres langues océaniques, dont celles parlées aux Marquises et à Tonga. Contrairement à ces langues, le tahitien présente le regroupement des deux éléments, 'U pour le parfait et A pour le résultat.

Claude Delmas présente ensuite des énoncés avec des verbes dynamiques qui requièrent 'Ua pour exprimer le passé, comme dans *I ate the*

mango yesterday, avant d'analyser les utilisations avec des verbes statiques. Dans ces cas, il ne peut être question d'un accomplissement [VENDLER 1967], mais l'énonciateur se livre néanmoins à un retour vers le passé, où un événement a eu lieu, événement qui justifie le jugement au moment présent pour ce qui est de l'expérimenter : il a bu de la bière, il a aimé, et donc il aime la bière. On a d'ailleurs des conversions grâce à 'Ua, comme celle qui fait passer le verbe *ite* et son sens de *voir* à celui de *savoir*.

Les analyses proposées à partir d'énoncés en 'Ua amènent Claude Delmas à s'interroger sur une possible dimension évidentielle de ce marqueur. Il indiquerait qu'il y a eu expérience de l'énonciateur d'un certain procès, et que c'est cette expérience qui l'autoriserait à prédiquer ce qu'il prédique, comme cela se passe dans d'autres langues, dont le Quechua [SALOMON 1991 : 32], ou le Kashaya [OSWALT 1986]. À partir des travaux de Wierzbicka [1996], de Goddard [1998], de Bybee [1994], Claude Delmas propose trois phases nécessaires à la construction de *I like beer* :

phase 1 : n occurrences de *drink beer* dans un intervalle événementiel ;

phase 2 : état résultant, n occurrences de *like beer* ;

phase 3 : lien phase 2-phase 3, l'énonciateur extrapole la validité de la phase 2 au moment d'énonciation, stipulant que la validation tient toujours. Il est intéressant de voir que dans les interrogations 'Ua n'est pas conservé, puisque l'énonciateur ne sait pas.

L'ensemble de l'article permet une réflexion sur ce qu'est l'évidentialité et comment les langues se positionnent par rapport à cette notion. Certaines grammaticalisent cette notion, d'autres ne le font pas. Mais pour ces dernières, cela ne signifie pas que la question de la source de l'information ne se pose pas.

11. « The Perfect, the Progressive Form, and Measuring Situation Length » – Olivier Simonin

Olivier Simonin argumente qu'il existe un lien entre le type de situation décrite et l'utilisation ou non du parfait et du plus que parfait progressif, quand les énoncés traduisent la durée de l'intervalle jusqu'au moment NOW ou au moment de référence via *for* ou *since*, comme dans *I have been waiting for the bus for ten minutes*.

Ces emplois sont appelés « emplois continuatifs » par Declerck *et al.* [2000], car le procès peut se prolonger par-delà le moment de l'énonciation. Olivier Simonin rejette l'idée d'une valeur unique pour la forme progressive,

qui engloberait toutes les interprétations (overarching value) et préfère analyser ce qui dans les types de situation motive le choix du progressif. Ses exemples sont extraits du ICE-GB.

Adoptant la position de Depraetere [1995], qui a démontré qu'il n'y a pas de contradiction entre la télélicité et le bornage, il revient sur des cas de figure classiques avant d'essayer de rendre compte de cas plus délicats, et en particulier des énoncés exprimant des habitudes, des activités sporadiques, et des situations niées. Pour Smith, les habitudes sont des états dérivés, alors que Declerck fait une distinction entre habitudes temporaires et habitudes permanentes. Une telle distinction s'avère délicate à évaluer, de fait, et Olivier Simonin préfère alors parler en termes de sporadicité. Il fait l'hypothèse que si les activités sont constituées de sous-événements téléliques, le progressif n'est pas utilisé ; si elles sont constituées de sous-événements atéliques, les deux formes peuvent être utilisées.

Pour ce qui est des situations niées, il convient de tenir compte de la portée de la négation, qui peut nier le procès lui-même ou sa durée, comme le montre l'opposition bien connue entre *he hasn't been speaking since three o'clock*, et *he hasn't spoken since three o'clock*. Il considère alors que le deuxième cas peut être assimilé à un état, du fait de sa stabilité et de son homogénéité.

Les statistiques qu'il donne sur le nombre d'occurrences dans le corpus ICE-GB, quant aux cinq types de situation, tiennent compte de ce point. Les états représentent environ 70% des cas. Conformément à ce que l'on pouvait attendre les $\frac{3}{4}$ des occurrences ne sont pas à la forme progressive.

Olivier Simonin tire la conclusion que la forme aspectuelle choisie par l'énonciateur influence la manière dont le type de situation est perçu, et apparente, en conséquence, certains types de situation à d'autres.

12. « Le futur en construction : premiers usages de *will* et de *going to* chez l'enfant anglophone » – Caroline Rossi, Stéphanie Caët et Aliyah Morgenstern

À la différence du français, l'anglais a recours à différents marqueurs pour renvoyer à des procès situés dans l'avenir, au croisement de la temporalité, de l'aspectualité et de la modalité. L'acquisition de ces marqueurs peut représenter une difficulté pour les très jeunes enfants – entre 1 an et demi et 3 ans – dans la mesure où il s'agit pour eux d'évoquer du non-actuel dans la situation d'énonciation. Un travail à partir d'enregistrements d'enfants

permet à ces spécialistes de l'acquisition de mieux comprendre ce qui amène les productions en *will* et en *going to*, et d'évaluer les différences sémantiques éventuelles entre ces deux formes.

La réflexion commence par un rappel des différences entre le français et l'anglais, ainsi que des études déjà réalisées en acquisition. Si le français oral a plutôt recours à la périphrase en *aller + infinitif*, alors qu'un français plus formel préfère le recours au temps futur, il ne semble pas que cette même distinction existe en anglais d'après Palmer [1974]. Il faut néanmoins ajouter la forme *gonna to* qui est en train d'acquérir une indépendance sémantique, et qui porte à trois marqueurs l'expression de la futurité. Pour ce qui est de la différence entre la forme pleine *will* et le forme 'll, les travaux de Gee et Savasir [1985] en acquisition ont montré que les deux formes sont employées de manière indistincte. Pour ce qui est de l'usage de *will* et de *gonna*, Gehhardt a montré à partir de l'étude de 6 enfants que *will* désigne plutôt des procès envisagés dans une relation interpersonnelle, alors que *gonna* marque la planification du locuteur seul.

Les auteurs de l'article souhaitent répondre à deux types de questions :

- Quels sont les premiers usages de *will* et de *be going to* chez des enfants anglophones ?
- Dans quelle mesure la langue des adultes utilisée pour s'adresser à l'enfant, influence-t-elle les productions ?

Dans le corpus utilisé, corpus de « Providence », qui est constitué de transcriptions orthographiques et phonétiques, le choix a été fait de travailler sur le suivi longitudinal d'une petite fille, Naïma, et d'un petit garçon, William. Il s'agit donc de données d'anglais américain, qui ont été codées pour les 100 premières productions des enfants.

Les analyses à partir de 14 ensemble de données montrent que les usages des enfants sont assez proches de ceux des adultes, et que les deux marqueurs *will* et *gonna* apparaissent en même temps chez les deux enfants. Pour *gonna*, la description qui avait été donnée par Gehhardt fonctionne assez bien, mais pour *will* il s'y ajouterait une recherche de consensualité. Il apparaît, de plus, que les premières productions des enfants ne sont pas toujours conditionnées par ce que vient de dire l'adulte, comme si l'enfant commençait à se positionner en énonciateur indépendant.